

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur A. GOFFART, Directeur
B.U.P. - Direction Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 01/PFD/623209
N/Réf. : JMB/AND-3.5/s.603
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : **ANDERLECHT. Avenue Théo Verbeeck, 2: parc Astrid. Reconstruction du pavillon Fabiola.** (*Dossier traité par Mmes Carine Defosse et Françoise Ovens*).

En réponse à votre demande du 23/03/2017, réceptionnée le 24/03/2017, nous vous communiquons les remarques émises par notre Assemblée en sa séance du 19/04/2017.

Le parc Astrid est inscrit à l'Inventaire légal des Sites. Le pavillon Fabiola, construit dans les années 1950 dans un style moderniste vernaculaire se caractérisait par l'utilisation du bois et de moellons, sa morphologie particulière, sa forme organique et son caractère ouvert. Il a été démoli sur ordre du bourgmestre suite à un incendie. La présente demande prévoit de reconstruire un nouveau pavillon de style contemporain au même emplacement pour abriter un horéca, une cuisine, des sanitaires et une salle polyvalente.

Le 14/04/2016, lors d'une réunion préalable réunissant un membre de la CRMS, une représentante de la DMS et l'architecte en charge du projet, il avait été retenu que l'implantation et la superficie du nouveau pavillon seraient similaires à celles du pavillon d'origine et que les caractéristiques typiques du pavillon d'origine seraient réinterprétées dans le nouveau projet avec, éventuellement, la réutilisation de certains matériaux (comme par exemple l'*opus incertum*).

La CRMS regrette que le projet actuel n'exprime pas les volontés émises à l'occasion de cette réunion. Rien ne rappelle ou ne fait écho à la typologie particulière du pavillon d'origine, pourtant bien intégré au parc. Architecturalement, le nouveau pavillon propose une toiture monumentale en zinc abritant un volume beaucoup plus important que le pavillon d'origine. Les matériaux sont également très différents (différents types de béton). L'entrée du pavillon d'origine établissait un axe visuel à partir du square Egide Rombaux, ce qui n'est plus le cas dans la nouvelle proposition qui propose une entrée confidentielle et moins pratique.

Du point de vue paysager, la CRMS n'a pas de remarques quant au lien avec la piste de pétanque voisine et apprécie la densification végétale prévue entre la façade arrière du nouveau pavillon et les hautes clôtures métalliques qui sépare le parc du parking du Stade Constant Vanden Stock.

Pour ces différentes raisons, la CRMS conseille d'affiner le projet en s'inspirant davantage du pavillon d'origine et de ses qualités d'intégration mais aussi en tenant de la composition du parc et de ses principes et axes paysagers. L'expression de l'entrée et de l'accueil sera revue dans cette logique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués,

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente